



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030261

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 2464
N/REF : 8/03/2026 0H09 C:020665 I:07269
V/REF : Contrat N°002464 du 01/03/1995

SCI 3G Propriétaire
C/O LÔNES
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

IMMEUBLE : IMPASSE CATELIN
4 IMPASSE CATELIN
69002 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : PORTAIL
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. J. COULARD

ENTRETIEN DE LA PORTE AUTOMATIQUE

PROLYAC procédera a l'entretien de la porte automatique a deux vantaux de l'immeuble, conformément au décret N°90-567 du 5 juillet 1990 et a l'arrêté du 12 novembre 1990 relatif a l'entretien des portes automatiques des batiments d'habitation.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/03/2026

Prix de base du contrat : 386,55

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 09/2025 Valeur : 145,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030261

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	ENTRETIEN PORTAIL AUTOMATIQUE GARAGES	12/AN	536,91	536,91
TOTAL H.T.				536,91
T.V.A. a 10,00%				53,69
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>590,60</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.